

### L'Étrog

« Vous prendrez pour vous, le premier jour [de Souccot]... le fruit magnifique d'un arbre, une branche de palmier, des rameaux d'un arbre à feuilles épaisses, et des saules de rivière. » (Vayikra - Lévitique chap. 23) Ce sont les célèbres « quatre espèces » - le Étrog (cédrat), le Loulav (branche de palmier), le Hadass (rameaux de myrte) et la Arava (rameaux de saule), que nous célébrons et agitions durant la fête de Souccot. Cependant, la Torah ne mentionne pas explicitement les quatre espèces ; elle les désigne plutôt par des allusions et des doubles sens [« Le fruit magnifique d'un arbre » est le Étrog comme élaboré ci-dessus ; le myrte est seulement identifié comme « l'arbre à feuilles épaisses » ; et bien que l'arbre du Loulav soit explicitement identifié, toutes les branches de palmier ne sont pas qualifiées de Loulav : nos Sages déduisent du verset qu'il s'agit des frondes non ouvertes au sommet du palmier. Seul le saule est clairement désigné.]

Prenons par exemple l'Étrog : la Torah déclare « vous prendrez pour vous

D'après un enseignement du Rabbi de Loubavitch

le fruit magnifique d'un arbre », ou dans l'hébreu original : « Péri Ets Hadar ». Il existe de nombreux fruits qui peuvent être qualifiés de magnifiques. Pourquoi avoir spécifiquement choisi le cédrat ? Dans une interprétation brillante, le Talmud considère l'expression « Péri Ets Hadar » (« le fruit magnifique d'un arbre ») comme une référence au Étrog (cédrat), puisque le mot hébreu « hadar » (« magnifique ») peut également se lire « ha-dar », signifiant « celui qui demeure », de sorte que l'expression se traduit aussi par « le fruit qui demeure sur son arbre d'année en année ». Contrairement aux autres fruits, qui se fanent et tombent après une seule saison, l'Étrog continue de croître sur son arbre tout au long de l'année, résistant et grandissant avec chaque changement de saison. Le cédrat est le seul fruit sur notre planète « qui demeure sur son arbre d'année en année ».

Il s'agit d'un fait fascinant : l'Étrog peut rester frais et vivant sur un arbre pendant cinq ans, tout en continuant à croître à chaque saison et chaque année, devenant progressivement

plus grand. Cette caractéristique distingue l'Étrog de tous les autres fruits, qui pourrissent ou tombent de l'arbre après la fin de leur cycle saisonnier.

### Résister au changement

Toutefois, une question importante se pose : pourquoi la Torah évoque-t-elle le cédrat sous cette formulation indirecte, telle que « le fruit qui demeure », plutôt que par un nom explicite ? La réponse réside dans cette qualité spécifique du Étrog - sa capacité à résister au changement et à croître grâce à celui-ci - que la Torah cherche à nous transmettre concernant notre propre existence. L'année représente un microcosme de la vie humaine. Les phases telles que le bourgeonnement et la floraison de la jeunesse, la fécondité de la maturité, l'automne de la vieillesse et le dépérissement de l'hiver se reflètent dans les saisons annuelles. Une année englobe des jours ordinaires et des jours excitants ; elle inclut succès et échecs, bénédictions et défis, moments simples et moments complexes ; expériences chaleureuses et passionnées, ainsi

Suite en page 2

## EDITO

### ETERNELLE PROTECTION

Il existe un temps où la protection Divine s'étend avec force sur le monde. Certes, Dieu est constamment présent dans Sa création. Sans Lui, elle ne pourrait pas se maintenir à l'existence. Toutefois, le torrent des jours fait parfois que nous n'en avons plus la conscience claire. Vient alors la fête de Souccot et, partout, la Soucca dresse sa fragilité sous le ciel. De fait, c'est un abri qui semble si précaire : une simple cabane au toit de feuillage qui, apparemment, ne résisterait pas à la moindre intempérie et encore moins aux menaces d'un monde incertain. C'est justement quand on a de telles pensées que la Soucca prend tout son sens et sa puissance.

Pendant toute la semaine de la fête, nous quittons les murs solides de nos maisons et nous trouvons habitation et protection, dans ces cabanes. Cela peut sembler étonnant : nous vivons dans une période où les inquiétudes peuvent être nombreuses et les questions encore davantage. N'y a-t-il pas là une forme d'inconscience ou, au mieux, de négligence ? Souvenons-nous, la Soucca n'est pas née d'hier. Elle

a traversé les siècles, a accompagné notre peuple dans toutes ses pérégrinations et s'est maintenue sous tous les climats, toutes les latitudes, dans les périodes fastes comme dans celles qui l'étaient moins. Et d'année en année, elle se dresse avec une fierté et une assurance si profondément assumées qu'elle apparaît d'évidence.

D'où tout cela vient-il ? Et pourquoi le ressentons-nous aujourd'hui comme par le passé, avec une force renouvelée ? Cela s'appelle précisément la protection Divine. Elle est dans la Soucca, dans ses murs et son toit de feuillage, et quand on sort de ce modeste édifice, elle est auprès de chacun sans jamais cesser. On l'a dit, les temps semblent plus difficiles qu'il y a peu et les lendemains moins assurés. Mais voici Souccot et la Soucca nous rappelle l'essence des choses, leur réalité profonde. Il est temps de laisser place à la joie, pour une année authentiquement bonne et douce, une année d'allégresse et de bonheur, individuel et collectif. Entrons dans la Soucca, ensemble et avec confiance. C'est un temps de lumière qui commence, puisse-t-il nous emmener jusqu'à celle du Machia'h.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

5785 / N° 3

(58<sup>ème</sup> année)

### SOUCCOT

DU MERC. 16 AU SOIR  
AU MERC. 23 OCT.  
15 - 21 TICHRI

### CHEMINI ATSÉRÉT SIM'HAT TORAH

DU MERC. 23 AU SOIR  
AU VEND. 25 OCT.  
22 - 23 TICHRI

### CHABBAT PARCHAT BÉRÉCHIT

SAM. 26 OCT. 2024  
24 TICHRI

MERCREDI 16 OCT. DANS LA JOURNÉE : ne pas oublier de préparer EROUV TAVCHILINE

ÎLE-DE-FRANCE



Horaire d'entrée  
du 1<sup>er</sup> SOIR  
DE SOUCCOT  
mercredi 16 oct.

18h 40\*

Allumage du  
2<sup>e</sup> SOIR  
DE SOUCCOT  
jeudi 17 oct.

APRÈS 19h 41\*\*



Horaire d'entrée et sortie de  
CHABBAT 'HOL HAMOED  
vendredi 18 oct.

AVANT 18h 36\*\*\* Sortie : 19h 40

\* Passé cet horaire, allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

\*\* N'allumez pas avant l'heure indiquée. Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

\*\*\* N'allumez pas après l'heure indiquée. Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

PROVINCE

	16 oct. / 17 oct.** / 18 oct.*** APRÈS AVANT	16 oct. / 17 oct.** / 18 oct.*** APRÈS AVANT	16 oct. / 17 oct.** / 18 oct.*** APRÈS AVANT	16 oct. / 17 oct.** / 18 oct.*** APRÈS AVANT			
Bordeaux	18.57 / 19.55 / 18.53	Lille	18.34 / 19.37 / 18.30	Montpellier	18.40 / 19.38 / 18.37	Nice	18.27 / 19.24 / 18.24
Deauville	18.48 / 19.50 / 18.44	Lyon	18.34 / 19.33 / 18.31	Nancy	18.25 / 19.26 / 18.21	Rouen	18.44 / 19.46 / 18.40
Grenoble	18.31 / 19.30 / 18.28	Marseille	18.35 / 19.32 / 18.32	Nantes	18.58 / 19.58 / 18.54	Strasbourg	18.19 / 19.20 / 18.15
						Toulouse	18.50 / 19.48 / 18.47

A partir du dimanche 13 oct. | Pose des Téléphones : 7h 07 Heure limite du Chema : 10h 52 Fin Kidouch Levana : jeudi 17 oct. à 21h 07



que des rencontres froides et glacées. En somme, l'année incarne toute la diversité des expériences et des émotions humaines. C'est là précisément la profondeur significative qui accompagne la description de l'Étrog par la Torah. Elle nous enseigne comment chaque individu doit aspirer à devenir semblable à cet Étrog, qui « demeure sur son arbre d'année en année » : il représente celui qui résiste à tous les changements et fluctuations, dont l'intégrité personnelle ainsi que la croissance et la connexion à sa source et à son noyau restent inaltérées malgré les vicissitudes rencontrées au cours de sa vie. Nombreux sont ceux qui réussissent lors de certaines « saisons ». Certains individus prospèrent lorsque la vie est ensoleillée et chaude ; tandis que d'autres s'épanouissent lorsque la vie est nuageuse et froide. Les jours sombres peuvent révéler le meilleur d'eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, ils ne sont pleinement vivants qu'au sein d'une seule saison ; lorsqu'on les sort de leur « zone de confort », lorsqu'on les éloigne de leur environnement naturel, ils tendent souvent à dépérir ou à se détacher de l'arbre, de leur source de vie. Lorsque les aléas du quotidien les mènent vers des situations inédites ou inattendues, ils perdent souvent leur cœur, leur vitalité, leur sincérité, leur constance et leur courage.

La Torah nous enseigne à embrasser les qualités inhérentes à l'Étrog : apprendre à résister aux diverses saisons de la vie mais également, tout comme l'Étrog, à grandir et à se développer à partir de chaque saison et de chaque changement dans notre vie. Car véritablement chaque nouvelle expérience constitue une précieuse occasion pour découvrir davantage d'horizons insoupçonnés. Cette année, lorsque vous secouerez l'Étrog, essayez de l'imiter.

### Dieu comparé aux Quatre Espèces

Une observance fondamentale de Souccot est la prise du Loulav (branche de palmier), de l'Étrog (cédra), des Hadassim (3 feuilles de myrte) et des Aravot (2 feuilles de saule). La raison première de ce rituel réside dans son inclusion parmi les commandements de D.ieu. Toutefois, nos Sages ont cherché à

trouver un sens à chacun de ces commandements, nous permettant ainsi d'intérioriser des leçons spirituelles et l'inspiration que chaque Mitsva engendre.

Le Midrach établit un lien entre chacune de ces quatre espèces et D.ieu. Le Étrog, décrit dans la Torah comme un fruit splendide (Hadar), évoque D.ieu également décrit comme « Hadar ». Le Loulav, issu d'un palmier-dattier, symbolise D.ieu, également comparé à un palmier-dattier. De même, les deux autres espèces (myrte et saule) sont représentatives de D.ieu, dont il est dit « Qu'il réside parmi les myrtes » et « Qui réside dans les Aravot » (terme ayant une double signification : « cieux » et « saules »). Que voulaient enseigner nos Sages dans ces comparaisons avec D.ieu ? De plus, n'est-il pas blasphématoire d'identifier D.ieu à une plante ? Les commentateurs expliquent que l'intention de nos Sages n'était pas d'identifier D.ieu à une plante particulière, mais d'enseigner que ces quatre espèces nous permettent de nous rapprocher de Lui.

### L'Étrog : D.ieu révélé à travers Ses œuvres

Il nous faut tout d'abord réfléchir à la grandeur de D.ieu exprimée dans la beauté et la splendeur de Ses œuvres. Avant de pouvoir accéder à une compréhension plus élevée de D.ieu, on peut déjà ressentir Sa présence dans le monde à travers Sa Création. Cette dimension de la grandeur de D.ieu est exprimée par l'Étrog, décrit par la Torah comme un fruit magnifique et splendide, qui possède à la fois un parfum agréable et un goût délicieux. Cela témoigne de la beauté et de la splendeur de son Créateur. Il convient également d'ajouter que D.ieu, Qui Se révèle à travers l'Étrog, a deux effets : le goût et le parfum. Ces métaphores décrivent les expériences à la fois de joie physique (goût) et de béatitude spirituelle (parfum) lorsqu'on contemple les œuvres de D.ieu : la beauté et la grandeur de la nature.

### Le Loulav : La justice et la droiture de D.ieu révélées

Penchons-nous sur la droiture et les autres attributs positifs de D.ieu. Nous pouvons ap-

précier Ses attributs en examinant les commandements qu'Il nous a ordonnés. Lorsque nous prenons conscience de leur justesse, nous ne pouvons qu'être impressionnés par la droiture de leur Auteur.

### La Arava : La relation de D.ieu avec les humbles et les modestes

Observons la manière dont D.ieu établit des liens avec l'ensemble de l'humanité, même avec les êtres les plus humbles et modestes, symbolisés par les « modestes » saules. En effet, le verset qui décrit D.ieu comme « Celui qui réside dans les Aravot (cieux ou saules) » est suivi par les mots « Père des orphelins et Juge des veuves », faisant référence à l'attachement spécial de D.ieu à ceux qui sont abandonnés et dans le besoin. En rassemblant ces quatre espèces, nous déclarons notre amour et notre révérence pour D.ieu, qui se manifeste dans la beauté de la nature, la grandeur de Sa justice, dans les âmes des justes et dans les cœurs et les foyers des opprimés.

### Les Quatre Espèces du Futur

Néanmoins, alors que la Présence divine se manifeste dans la nature, celle-ci reste dissimulée. Le terme même pour « nature » en hébreu, « Téva », connote l'idée d'être submergé, car la source divine de la nature est souvent voilée.

Bien que la Justice divine soit exprimée par le biais des Mitsvot, l'exil nous empêche d'en accomplir la plupart.

Alors que D.ieu a démontré Son amour pour les Justes en général et pour le Peuple juif en particulier, en temps d'exil, Il pourrait paraître agir « injustement » en permettant aux Justes de souffrir. Sa relation avec les Justes et le Peuple juif n'est pas toujours visible, et les opprimés sont souvent négligés. C'est pourquoi nous ne saisissons pas la portée réelle et l'impact de cette Mitsva de prendre le Loulav, en cette période d'exil. Ce n'est qu'avec l'avènement du Machia'h que nous commencerons réellement à en apprécier la signification plus profonde.

Puissions-nous tous mériter de voir la réalisation immédiate des idéaux représentés par les Quatre Espèces.



### • DIMANCHE 13 OCTOBRE – 11 TICHRI

**Mitsva positive n° 107:** Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint selon lequel l'on devient impur au contact d'un mort.

### • LUNDI 14 OCTOBRE – 12 TICHRI

**Mitsva positive n° 107:** Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint selon lequel l'on devient impur au contact d'un mort.

**Mitsva positive n° 113:** Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'accomplir les prescriptions relatives à la Vache Rousse de sorte qu'elle soit prête pour les procédés nécessaires à la purification de celui qui est devenu impur au contact d'un mort.

### • MARDI 15 OCTOBRE – 13 TICHRI

### • MERCREDI 16 OCTOBRE – 14 TICHRI

**Mitsva positive n° 113:** Il s'agit du commandement nous incombant d'accomplir les prescriptions relatives à la vache rousse de sorte qu'elle soit prête pour les procédés nécessaires à la purification de celui qui est devenu impur au contact d'un mort.

### • JEUDI 17 OCTOBRE – 15 TICHRI

### • VENDREDI 18 OCTOBRE – 16 TICHRI

**Mitsva positive n° 108:** Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de l'eau de lustration (eau vive mélangée à des cendres de la vache rousse) qui purifie dans certaines conditions et, dans d'autres, rend impur.

### • SAMEDI 19 OCTOBRE – 17 TICHRI

**Mitsva positive n° 108:** Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de l'eau de lustration (eau vive mélangée à des

cendres de la vache rousse) qui purifie dans certaines conditions et, dans d'autres, rend impur.

**Mitsva positive n° 101:** Il s'agit du commandement qui nous enjoit qu'une personne atteinte d'affection lépreuse (Tsara'at) soit impure et transmette l'impureté.

### • DIMANCHE 20 OCTOBRE – 18 TICHRI

**Mitsva négative n° 308:** C'est l'interdiction qui nous a été faite de couper ou de brûler les signes de la lèpre, de manière à en changer l'aspect.

**Mitsva négative n° 307:** C'est l'interdiction qui nous a été faite de raser les poils ou les cheveux entourant la teigne.

### • LUNDI 21 OCTOBRE – 19 TICHRI

**Mitsva positive n° 112:** Il s'agit du commandement qui nous incombe de rendre le lépreux reconnaissable afin que l'on s'écarte de lui.

### • MARDI 22 OCTOBRE – 20 TICHRI

**Mitsva positive n° 110:** Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné que la purification de la lèpre se fasse de la manière qui a été expliquée dans la Torah, c'est-à-dire avec du bois de cèdre, de l'hysope, de l'écarlate, deux oiseaux et de l'eau vive, lesquels devront être utilisés conformément aux prescriptions. Cette procédure sert à purifier un homme ou une maison, comme précisé dans la Torah.

### • MERCREDI 23 OCTOBRE – 21 TICHRI

**Mitsva positive n° 111:** Il s'agit du commandement qui incombe à l'individu atteint d'affection lépreuse de se raser tout le poil,

## PAYER OU À CRÉDIT ?

M. Robinson était un Juif pratiquant, originaire de Skokie (une banlieue de Chicago), un homme d'affaires à qui tout réussissait. Pour une quelconque raison, il n'appréciait pas vraiment le mouvement Loubavitch.

Un jour, il dut se rendre à Miami pour ses affaires et y rester pour les deux premiers jours de Souccot. Une fois sur place, il fut très occupé jusqu'à la veille de la fête, rentra en hâte à son hôtel pour se préparer et, soudain, il réalisa qu'il n'avait pas pensé à acheter un Loulav et un Etrog. Il tapa sur son ordinateur pour trouver un Centre Communautaire juif où il pourrait encore acheter les précieuses Quatre Espèces alors que la plupart des magasins de Judaïca étaient déjà fermés. Finalement, quelqu'un répondit enfin à ses coups de téléphone frénétiques : c'était un Chalia'h, un envoyé du Rabbi de Loubavitch.

Oui, il possédait encore un set, oui M. Robinson pouvait venir le chercher bien qu'on soit à peine quelques heures avant la fête. Il se précipita, trouva la bonne adresse, le Chalia'h l'attendait avec le sourire et lui tendit un set tout prêt. M. Robinson chercha son carnet de chèques dans sa mallette pour payer mais réalisa avec horreur qu'il l'avait oublié à la maison. Il fouilla ses poches pour sortir son porte-monnaie et payer en espèces mais là encore, il constata qu'il n'avait sur lui ni argent liquide ni cartes de crédit... rien ! Comprenez bien, c'était un homme d'affaires respecté, fortuné, brassant toujours de grosses sommes et qui se retrouvait soudain démuné face à une dépense aussi minime. Embarrassé et peinaud, il s'excusa auprès du Chalia'h : il n'avait absolument aucun moyen de payer pour le service qu'il lui rendait.

De fait, M. Robinson était aussi un érudit et connaissait la Hala'ha (la loi juive), qui stipule que le fait qu'il soit écrit « Lakhem », il est nécessaire que les Quatre Espèces appartiennent légalement à celui qui prononce la bénédiction et accomplit la Mitsva. Ceci signifie qu'il faut les acheter et non les prendre à crédit ! Bien entendu, le Chalia'h le calma et déclara qu'il pourrait très bien payer après les deux jours de fête, que cela ne le dérangeait pas. Mais M. Robinson était troublé.

Au cours de la conversation, ils avaient échangé leurs noms. Quand le Chalia'h, Rav Fishel Katz apprit que son interlocuteur s'appelait Robinson, il insista : « Robinson de Chicago ? ».

Oui, M. Robinson habitait Skokie, tout près de Chicago.

Rav Katz ne cacha pas son excitation : « Savez-vous que j'ai

travaillé pour votre grand-père à Chicago il y a très longtemps ? ». (Rav Katz est un neveu du regretté Rav Yankel Katz de Chicago). M. Robinson fut heureux d'entendre cela et il fut un peu réconforté : même s'ils n'étaient pas vraiment en famille, il y avait un certain lien entre lui et le Chalia'h qui pouvait être rassuré qu'il paierait effectivement sa dette après la fête.

Alors que M. Robinson s'apprêtait à partir, Rav Katz se précipita vers son bureau et saisit le livre Yemé Béréchit dans lequel il était raconté que Joé, l'arrière-grand-père de M. Robinson avait payé en 1950 la caution qui permit au Rabbi de Loubavitch d'acheter le bâtiment du 770 Eastern Parkway à Brooklyn. A cette occasion (apparemment Roch 'Hodech Sivan 5710 - 1950), le Rabbi en avait parlé lors d'une réunion 'hassidique.

Rav Katz et M. Robinson se penchèrent sur le livre en question pour vérifier et ils remarquèrent que le grand-père avait aussi payé pour que soit imprimé, à la demande du Rabbi, l'important ouvrage de Hala'ha du Sdé 'Hemed, Rav 'Hizkiyahou Medini (né en 1832 en Crimée – décédé en 1904 à Hévron). A l'époque, M. Joe Robinson avait demandé au Rabbi s'il pouvait lui transmettre un enseignement du Sdé 'Hemed. Le Rabbi lui demanda d'apporter un volume et de l'ouvrir n'importe où, ce qu'il fit ; il l'ouvrit - justement - à la page du chapitre intitulé « Maarekhet Dalet Minim » (les lois des Quatre Espèces). Le Rabbi regarda quelques minutes et se mit à discuter justement de ce problème de « Lakhem » : est-on obligé de payer pour les Quatre Espèces avant la fête ou peut-on demander qu'on fasse crédit ? Le Rabbi avait alors raconté une histoire du Rabbi précédent qui avait demandé à payer après la fête ; apparemment, c'était donc aussi l'opinion du Rabbi, comme quoi on est quitte de la Mitsva même si on ne paye les Quatre Espèces qu'après la fête.

Hébété, M. Robinson (junior) se mit à trembler.

Soixante ans auparavant, le Rabbi avait répondu à son grand-père à propos de la question qui le tracassait maintenant, soixante ans plus tard !

La suite de l'histoire... Comme mentionné plus haut, M. Robinson, jusque-là, n'avait pas été vraiment un chaud partisan du mouvement Loubavitch mais, chaque fois qu'il racontait cette histoire (et il la répéta très souvent), il en tremblait encore - comme la première fois.

Rav Akiva Wagner

Traduit par Feiga Lubecki

comme il est dit : « ce sera au septième jour, il rasera tout le poil ».

### • JEUDI 24 OCTOBRE - 22 TICHRI

**Mitsva positive n° 102:** Il s'agit du commandement qui nous a été imposé qu'un vêtement atteint de Tsara'at soit impur et transmette l'impureté.

**Mitsva positive n° 103:** Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné qu'une maison atteinte de Tsara'at communique l'impureté.

### • VENDREDI 25 OCTOBRE - 23 TICHRI

**Mitsva positive n° 99:** Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne l'impureté de la femme éprouvant le flux.

### • SAMEDI 26 OCTOBRE - 24 TICHRI

**Mitsva positive n° 100:** Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné au sujet de l'impureté de la femme après l'accouchement.



## ETINCELLES DE MACHIA'H Comment attendre ?

Maimonide, dans le Michné Torah (Hil'hot Mela'him, chap. 11), souligne la nécessité d'une double démarche en ce qui concerne notre rapport avec la venue de Machia'h : « Y croire... Attendre sa venue ».

En fait, la foi peut être réelle mais rester à un niveau superficiel, presque théorique, comme celle du voleur que les Sages décrivent dans le Talmud (traité Bra'hot 63a) : « A la sortie du souterrain (creusé pour réaliser son entreprise criminelle), il invoque D.ieu (pour qu'il l'aide à réussir) ! ». Ce voleur est sincère dans sa prière mais sa foi est si extérieure à la réalité de ses actes qu'il ne voit même plus la contradiction entre elle et ces derniers.

Au contraire, la foi dans la venue de Machia'h doit pénétrer l'essence de chacun de telle façon que tous l'attendent très concrètement.

(d'après Séfer Hasi'hot 5749, vol. I, p. 351) H.N.





## SOUCCOT

« Dans des Souccot, vous habiterez durant sept jours... afin que vos générations sachent que c'est dans des Souccot que j'ai fait habiter les enfants d'Israël lorsque Je les ai fait sortir du pays d'Égypte. »

Chaque Juif prend ses repas dans une Souccah, une cabane recouverte de branchages, **depuis mercredi soir 16 octobre 2024 jusqu'à Chemini Atsérèt inclus, c'est-à-dire jeudi après-midi 24 octobre.** On essaiera d'habituer les petits garçons à prendre aussi leur repas dans la Souccah. Les femmes ne sont pas astreintes à ce commandement. Il est bon d'avoir des invités dans la Souccah.

Avant d'y manger du pain ou du gâteau, ou d'y boire du vin, on dira la bénédiction adéquate suivie de la bénédiction :

« **Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Léchéve Bassouccah.** »

« **Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous as ordonné de résider dans la Souccah.** »

• **Mercredi 16 octobre 2024, dans la journée,** on procède au « **Erouv Tavchiline** ».

• **Mercredi soir 16 octobre 2024,** après avoir mis quelques pièces à la Tsedaka (charité), avant 18h 40 (en Ile-de-France), les femmes mariées allument au moins deux bougies (les jeunes filles et les petites filles allument une bougie. On veillera aussi à allumer une bougie de 48h (ou, mieux, 72h) en récitant les bénédictions suivantes :

**1) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Léhadlik Nèr Chel Yom Tov. »**

« **Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous as ordonné d'allumer la lumière de la fête.** »

**2) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vékiyémanou Véhiguianou Lizmane Hazé. »**

« **Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous a fait vivre et exister et parvenir à cet instant.** »

• **Jeudi soir 17 octobre 2024 après 19h 41** (en Ile-de-France) elles allument les bougies - à partir de la bougie de 48h (ou 72h) allumée avant la fête - en récitant les bénédictions **1) et 2).**

• **Vendredi soir 18 octobre 2024 avant 18h 36** (en Ile-de-France), elles allument les bougies de Chabbat, toujours à partir de la bougie de 48h (ou 72h) allumée le mercredi soir en récitant la bénédiction habituelle du Chabbat :

**3) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Léhadlik Nèr Chèl Chabbat Kodech. »**

« **Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous as ordonné d'allumer la lumière du saint Chabbat.** »

• **Samedi soir 19 octobre 2024 après 19h 40** (en Ile-de-France), la fête se termine et on récite la prière de la Havdala (avec épices odorantes et avec la bénédiction de « Méoré Haèch » sur la bougie tressée).

On entre dans la semaine de 'Hol Hamoed, demi-fête. **On ne met pas les Téfilines.** On évite de travailler, de faire lessive, couture ou repassage - sauf pour les enfants).

A partir de jeudi matin 17 octobre et jusqu'au mercredi 23 octobre inclus, on récite chaque jour (sauf Chabbat) la bénédiction sur les « quatre es-

pèces » (cédrat, branche de palmier, feuilles de myrte et feuilles de saule) en récitant la bénédiction : « **Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Al Nétilat Loulav.** »

« **Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous as ordonné de prendre le Loulav.** »

La première fois, on ajoute :

« **Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vékiyémanou Véhiguianou Lizmane Hazé.** »

Tous les soirs de Souccot, on organise, si possible dans la rue, une fête joyeuse « **Sim'hat Beth Hachóéva** ».

• **Mardi soir 22 octobre 2024, veille de Hochaana Rabba** : il est de coutume que les hommes restent éveillés la nuit pour lire le livre de Devarim (Deutéronome) et tout le livre de Tehilim (les Psaumes).

• **Hochaana Rabba (mercredi 23 octobre 2024)**

- On agite les Quatre Espèces en récitant la bénédiction.

- On récite le Hochaanot pendant la prière du matin ; on fait sept fois le tour de la « Bima » (table de lecture de la Torah).

- **On frappe par terre les Aravot** (cinq branches de saule). C'est une très ancienne coutume instituée par les Prophètes.

• **Mercredi 23 octobre 2024** : on procède au **Erouv Tavchiline**.

## CHEMINI ATSÉRÈT

• **Mercredi soir 23 octobre, avant 18h 27** (en Ile-de-France), les femmes, jeunes filles et petites filles mettent des pièces à la Tsedaka et allument les bougies de la fête ainsi qu'une bougie de 48h (ou 72h) en récitant les bénédictions **1) et 2).**

A partir de ce soir, on mange encore dans la Souccah mais sans réciter la bénédiction « **Léchèv Bassouccah** ».

- Dans certaines communautés, on procède aux « Hakafof » ce mercredi soir en dansant dans la synagogue avec les Sifrel Torah.

• **Jeudi 24 octobre 2024** : Prière de « **Yizkor** » pour les parents disparus et de « **Guéchème** » pour la pluie.

## SIM'HAT TORAH

• **Jeudi soir 24 octobre 2024, après 19h 29,** les femmes, jeunes filles et petites filles allument les bougies de la fête (les femmes mariées deux bougies, les filles une seule bougie) à partir de la bougie de 48h (ou 72h) allumée la veille en récitant les bénédictions **1) et 2) :**

- A partir de ce soir, on ne mange plus dans la Souccah.

**Jeudi soir,** à la synagogue, on danse avec les Sifrei Torah - « **Hakafof** ».

• **Vendredi 25 octobre 2024,** on fait les « Hakafof » le matin à la synagogue.

## CHABBAT BÉRÉCHIT

• **Vendredi soir 25 octobre 2024, avant 18h 23,** les femmes, jeunes filles et petites filles allument les bougies de Chabbat (les femmes mariées deux bougies, les filles une seule bougie) à partir de la bougie de 48h (ou 72h) allumée le mercredi précédent en récitant la bénédiction **3).**

• **Samedi soir 26 octobre 2024, Chabbat se termine à 19h 28 ;** cérémonie habituelle de la Havdala avec les épices odorantes et la bougie tressée.

FL.

Comme chaque année, le Beth Loubavitch est à votre disposition pour procéder gracieusement aux

## BÉNÉDICTIONS SUR LE LOULAV

auprès des personnes âgées, malades, hospitalisées ou ne pouvant se déplacer

N'attendez pas la dernière minute, contactez-nous au 01 45 26 87 60 pour nous communiquer vos coordonnées

Orpi

Orpi Optimum  
Rudy HAROSCH

9 rue de Barbette - Paris 3<sup>e</sup>

3 Agences à votre service  
Marais - Buttes Chaumont - Jourdain/Belleville

Simplifiez-vous la vie,  
la gestion complète de vos biens  
avec assurance loyers impayés

Estimation offerte  
sous 48h

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com

3 mois d'honoraires de gestion offerts avec le code : SIDRA





# LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

MAGASINS CASHER AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16<sup>e</sup> : 86 rue d'Auteuil
- NOUVEAU CC Les Belles Feuilles : 41 rue S. Didier
- Paris 19<sup>e</sup> : 82 rue Petit
- 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
- 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
- 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du Ml de Lattre de Tassigny
- 13013 Marseille : 13 Bd des Tilleuls (du dimanche au jeudi de 8h à 20h)

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h - Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

## Souccah en kit «Nina»



code : SIDRA10



Extensible de 1 à 5 m

399€

Stock limité !

Habitat et Jardin.com



Montage facile

## BOUTARGUE MAZOUZ FRÈRES

Venez découvrir nos corbeilles uniques SPÉCIALES ROCH HACHANA pour souhaiter vos meilleurs vœux !

Possibilité de livraison

01 40 03 65 65

145, rue Manin - 75019 Paris

Boutargue au miel • Boutargue à la Truffe • Miel d'acacia • Nougat tendre - Corbeilles de Roch Hachana -

## WinENERGIE

WIN ENERGIE mandataire / délégataire dans les C.E.E. intègre de nouvelles régies commerciales BtoB

AUCUN INTERMEDIAIRE DE L'INSTALLATION À LA VALORISATION

Fiches fournies Accompagnement financier (avec

Formation assurée

Rudy KHAYAT

06.98.98.94.98

www.winenergie.fr

## ROSETTA

TRATTORIA ITALIENNE

\* ROSETTA 9 : 01.47.70.00.76

3 RUE GEOFFROY-MARIE 75009

\* ROSETTA 17 : 01.45.74.54.74

73 RUE DE PRONY 75017

\* ROSETTA BASSARI \* 98 RUE DE MONTMARTRE 75002

@: @GRUPPOROSETTA

\* SOUS LE CONTRÔLE DU BETH DIN DE PARIS \*

01.42.21.38.68

## SIN'S SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
  - Alarme & Télésurveillance
  - Contrôle d'accès & Interphonie
  - Serrurerie & Portes blindées
  - Store, Volet & Rideau métallique
- Nous recrutons des commerciaux

## Carrosserie Peinture

Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE (voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing

Agréé réparateur véhicules

hybride et électrique

(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE 07.62.00.60.99

01.57.42.57.42

demandez shmouel

directauto@orange.fr

43 Chemin des vignes-93000 Bobigny www.direct-auto.fr

## AUTOVISION

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

A 3mn de la Porte de Pantin

LE NUMERO DE LA COMMUNAUTÉ

NOUVEAU !! Contrôle Technique moto

Prise de RDV : Feivel Basanger 01 41 83 19 23 06 21 65 58 71

€ 8 - sur présentation de la Sidra

32-36 rue de Stalingrad 93310 Le Pré S. Gervais

## Pharmacie Quai du Mont Blanc

Fermée Chabbat et jours de fête

Messody Moyal

Pharmacienne responsable

19, quai du Mont Blanc 1201 Genève - Suisse

Tél : 004 122 731 90 85

Fax : 004 122 732 47 15



# GARAGE DIRECT AUTO

ATELIER REPARATION

07.62.00.60.99

ACHAT VENTE

07.67.17.39.84



MERCREDI 23 OCT. DANS LA JOURNÉE : ne pas oublier de préparer EROUV TAVCHILINE

ÎLE-DE-FRANCE

Horaires d'entrée du 1<sup>er</sup> SOIR CHEMINI ATSÉRÈT mercredi 23 oct.

18h 27\*

Allumage du 2<sup>e</sup> SOIR SIM'HAT TORAH jeudi 24 oct.

APRÈS 19h 29\*\*

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT PARCHAT BÉRÉCHIT vendredi 25 oct.

AVANT 18h 23\*\*\* Sortie : 19h 28

\* Passé cet horaire, allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

\*\* N'allumez pas avant l'heure indiquée. Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

\*\*\* N'allumez pas après l'heure indiquée. Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

PROVINCE

23 oct.\* / 24 oct.\*\* / 25 oct.\*\*\* APRÈS AVANT  
Bordeaux 18.45 / 19.44 / 18.42  
Deauville 18.35 / 19.37 / 18.31  
Grenoble 18.20 / 19.19 / 18.16

23 oct.\* / 24 oct.\*\* / 25 oct.\*\*\* APRÈS AVANT  
Lille 18.20 / 19.24 / 18.17  
Lyon 18.22 / 19.22 / 18.19  
Marseille 18.24 / 19.22 / 18.21

23 oct.\* / 24 oct.\*\* / 25 oct.\*\*\* APRÈS AVANT  
Montpellier 18.29 / 19.27 / 18.26  
Nancy 18.12 / 19.13 / 18.08  
Nantes 18.45 / 19.46 / 18.42

23 oct.\* / 24 oct.\*\* / 25 oct.\*\*\* APRÈS AVANT  
Nice 18.16 / 19.14 / 18.13  
Rouen 18.31 / 19.33 / 18.27  
Strasbourg 18.06 / 19.07 / 18.02  
Toulouse 18.39 / 19.37 / 18.36

A partir du dimanche 20 oct. | Heure limite du Chema : 10h 57 Molad : vendredi 1<sup>er</sup> nov. à 16h 05 mn et 14 'Halakim Roch 'Hodech Mar'hechvan : vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 nov.

ATTENTION : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

LE BETH LOUBAVITCH VOUS INVITE AUX

# Sim'hat Beth Hachoeva et Fêtes pour les enfants

SOUCCOT • 5785 - 2024

**Samedi 19 oct.**

**à 21h**

**Beth 'Habad de Flandre**

59 Av. de Flandre - 75019 Paris

**Dimanche 20 oct.**

**à 20h**

**Place de la République**

**Lundi 21 oct.**

**à 20h**

**Place des Fêtes**

75019 Paris

**75**

**75004**

dimanche 20 oct. - 13h00

21 bis rue des Tournelles - 06 25 92 32 76



**75011**

dimanche 20 oct. - 12h00

5 rue de l'asile Popincourt - 06 65 01 18 20



**75012**

dimanche 20 oct. - 11h00

16 av. du gal Michel Bizot - 06 61 10 62 10



**75012**

mardi 22 oct. - 20h00

16 av. du gal Michel Bizot - 06 61 10 62 10

**75013**

Lundi 21 oct. - 15h00

18 bd. Vincent Auriol - 06 63 02 54 30



**75013**

Lundi 21 oct. - 15h00

7 rue Fernand Widal - 06 25 88 97 13



**75016**

dimanche 20 oct. - 11h00

14 ave du Général Mangin - 06 51 96 68 24



**75019**

dimanche 20 oct. - 10h30

142 rue Haxo - 06 12 22 88 26



**75019**

lundi 21 oct. - 10h30

59 avenue de Flandre - 06 13 99 62 21



**75020**

dimanche 20 oct. - 14h30

82 rue des Couronnes - 06 61 20 81 67



**77**

**Pontault Combault**

dimanche 20 oct. - 18h00

55 av. des Lilas - 77340 Pontault Combault

**78**

**Houilles**

dimanche 20 oct. - 15h00

2 rue Professeur Calmette - 07 70 88 82 13



**Montigny le Bretonneux**

dimanche 20 oct. - 10h00

96 bis rue du Fortin - 06 22 83 55 82



**91**

**Longjumeau**

dimanche 20 oct. - 10h00

7 rue Jules Ferry - 06 63 59 79 27



**Massy**

Lundi 21 oct. - 11h00

56 quater rue de Longjumeau - 06 98 89 01 62



**Ris Orangis**

dimanche 20 oct. - 10h00

24 rue des Bergeronnettes - 06 50 24 24 63



**92**

**Antony**

dimanche 20 oct. - 12h00

1 rue Sderot - 06 46 39 87 85



**Issy-les-Moulineaux**

dimanche 20 oct. - 12h00

54 boulevard Rodin - 07 62 50 63 79



**Meudon la Foret**

dimanche 20 oct. - 13h00

15 rue George Millandy - 06 99 16 75 67



**Montrouge**

dimanche 20 oct. - 17h00

90 rue Gabriel Peri - 06 14 25 67 81



**Nanterre**

dimanche 20 oct. - 20h00

13 rue Castel Marly - 07 60 39 50 42

**Neuilly sur Seine**

dimanche 20 oct. - 16h00

44 rue Jacques Dulud - 06 63 04 51 90



**93**

**Aubervilliers**

dimanche 20 oct. - 17h00 (spécial jeunesse)

mardi 22 oct. - 19h30

17 rue du Clos Bénard - 07 69 14 77 09

**Les Lilas**

dimanche 20 oct. - 11h00

27 avenue Marechal Juin - 06 61 50 35 47



**Livry-Gargan**

lundi 21 oct. - 20h30

25 avenue Gallieni - 06 49 28 72 95

**Noisy le Grand**

dimanche 20 oct. - 18h00

81 boulevard Paul Pambrun - 06 49 83 18 45

**Neuilly-sur-Marne**

dimanche 20 oct. - 14h00

68 Rue Louis Ampère - 06 49 83 18 45



**94**

**Alfortville**

dimanche 20 oct - 10h30

30 quai d'Alfortville - 06 16 50 50 17



**Alfortville**

dimanche 20 oct - 19h00

36 rue Marcellin Berthelot - 06 16 50 50 17



**Bry-sur-Marne**

dimanche 20 oct. - 14h00

94 Rue de la République - 06 20 69 24 72



**Choisy le Roi**

dimanche 20 oct. - 11h00

dimanche 20 oct. - 19h30

3ter rue de Verdun - 06 19 41 90 04



**Ivry sur Seine**

dimanche 20 oct. - 13h00

57 Av. Danielle Casanova - 06 21 22 54 00



**S. Maur des Fossés**

dimanche 20 oct - 10h30

36 av. du Midi - 06 51 44 26 45



**Mandres les Roses**

dimanche 20 oct. - 13h00

5 allée Lady Sylvia - 06 61 07 51 42



**Villecresnes**

mardi 22 oct. - 19h30

31 rue d'Yerres - 06 24 72 71 21

**95**

**Montmagny**

dimanche 20 oct. - 14h30

dimanche 20 oct. - 19h30

6 chemin de la Haie Barde - 06 12 83 38 48



**Sarcelles Village**

dimanche 20 oct. - 20h00

Parvis de la Sous Préfecture - 06 76 46 67 30

**S. Brice**

dimanche 20 oct. - 13h00

3 Rue Brieuse - 06 61 99 59 74



**Soisy sous Montmorency**

dimanche 20 oct. - 11h00

20 rue d'Andilly - 06 50 05 77 74



La liste complète est à consulter sur notre site [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr)

\* - Spécial Enfants



BETH LOUBAVITCH  
ÎLE-DE-FRANCE

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tel : 01 45 26 87 60

Email : [chabad@loubavitch.fr](mailto:chabad@loubavitch.fr)

[www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr)

מי שלא ראה שמחת בית השואבה  
לא ראה שמחה מימיו